

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 8

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Mme Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES : 3

Mme Jessie COTTINET, M. Frédéric GENRIES, M. Ignace VELA, **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

28 – 12 décembre 2023

**28. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –
Renouvellement Urbain (OPAH -RU) – 2019/2024 : avenant n°1 à la
convention du 13 mai 2019**

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.),

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du Conseil Départemental en date du 23 octobre 2023 décidant de modifier les aides complémentaires, dans le cadre de la convention OPAH-RU de la ville de MOISSAC

Considérant qu'à la suite de sa nouvelle réforme de la politique de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne a décidé de changer ses aides complémentaires à partir du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'en conséquence il convient de signer un avenant n° 1 à ladite convention,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 13/05/2019 de l'OPAH-RU de la ville de MOISSAC et tous actes nécessaires à sa mise en application.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER